

L'OPPBTP met à jour le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Sars-Cov-2 »

A la suite de la publication d'une nouvelle version du protocole Covid de l'Etat, l'OPPBTP publie une mise à jour de son guide de préconisations de sécurité sanitaire. L'enjeu principal est de remobiliser toutes les entreprises et tous les salariés sur l'absolue nécessité de se protéger contre la Covid-19 alors que les nouveaux variants mettent tout le pays sous tension, en particulier dans les départements concernés par de nouvelles mesures de confinement. Le respect des gestes barrières reste la base de la prévention, avec le télétravail pour les postes qui le permettent.

Cette nouvelle version du guide intègre ainsi des modifications relatives à l'isolement des cas contact et des salariés symptomatiques ainsi qu'à l'aménagement des lieux de restauration.

Ainsi, après un test positif, la période d'isolement pour les personnes contaminées passe de 7 à 10 jours au moins.

Les risques de contamination sont les plus forts lors des repas et des pauses, quand il est impossible de garder le masque. La plus grande vigilance est donc requise pour leur organisation. Cette nouvelle version du guide rappelle les dispositions pour l'aménagement des lieux de restauration collective :

- Respect de l'hygiène des mains
- Désinfection régulière des places et ustensiles
- Port du masque lors des déplacements ; n'enlever celui-ci qu'une fois assis à sa place
- Distance minimale de deux mètres entre les places et placement en quinconce, ou installation de cloisons assurant une séparation physique, comme illustré sur la fiche pratique publiée par l'OPPBTP. En fonction de la taille et de l'aménagement des tables, un ou plusieurs collaborateurs pourront y prendre place.

De façon exceptionnelle, avec le retour des beaux jours, il est souhaitable d'encourager les collaborateurs des chantiers à manger en extérieur, et d'aménager des espaces à cet effet. Les collaborateurs de bureau peuvent si besoin manger à leur place de travail.

Enfin, le guide rappelle que les salariés doivent se munir des attestations de déplacement nécessaires en fonction des consignes gouvernementales applicables dans leur département.

« Après de trop longs mois de mobilisation contre cette épidémie qui se traduisent par de la fatigue et de la lassitude, toutes les entreprises doivent redoubler d'attention, en particulier lors des pauses et des repas. » rappelle Paul Duphil, Secrétaire Général de l'OPPBTP.

Dans sa [boîte à outils Covid-19](#), l'OPPBTP propose un choix d'affiches pour faciliter le respect des bons gestes sanitaires, notamment lors des périodes de repas ou de pause.

La nouvelle version du guide est disponible sur le site internet de preventionbtp.fr.

Par ailleurs, les conseillers en prévention et les formateurs de l'OPPBTBTP sont toujours disponibles sur le terrain ainsi qu'à distance grâce au service [PréventionBTP En Direct](#). Une base de Questions/Réponses spécifiques sur la Covid-19 y est disponible.

A propos de l'OPPBTBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTBTP - www.preventionbtp.fr !
Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTBTP

Solange Delpéché • 01 46 09 26 76
solange.delpêche@oppbtp.fr
Stéphanie Bignon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bignon.bienvenu@oppbtp.fr